

**L'AVIFAUNE REPRODUCTRICE
DES MARAIS D' ANGLES, DE LONGEVILLE et DE LA TRANCHE
(VENDEE)**

Estimation et évolution 1993-95

Alain THOMAS
(A.D.E.V. sud Vendée)

INTRODUCTION.

Depuis trois ans, l'A.D.E.V. suit de façon assidue l'avifaune des marais d' Angles, Longeville-sur-Mer, la Tranche-sur-Mer.

Au terme de ces trois années, nous avons acquis une bonne connaissance ornithologique de la zone, tant au niveau des effectifs (migrateurs, reproducteurs et hivernants) des différentes espèces, que de leur répartition au sein des divers milieux qui composent cet ensemble écologique.

Les informations recueillies nous permettent de dresser un état des lieux précis et d'avoir une première idée de l'évolution en cours.

Elles permettent d'appréhender les potentialités d'accueil de ces marais ainsi que de cerner les perturbations et changements causés par leur exploitation par l'homme.

Le travail présenté ici est la synthèse de très nombreuses périodes d'observation.

Bien que nous ne prétendions pas à l'exhaustivité de ce travail, il donne cependant une image proche de la réalité.

I. PRESENTATION GENERALE.

Les 5000 ha des marais d' Angles / Longeville / la Tranche occupent la partie occidentale de l'ancien Golfe des Pictons.

Ce secteur reste aujourd'hui l'un des derniers ensembles homogènes de prairies naturelles humides du Marais Poitevin.

Importants par leur étendue, ces marais le sont également par leur grande richesse floristique et faunistique. D'ailleurs, scientifiques et naturalistes, en les classant en Z.N.I.E.F.F. de type I, Z.I.C.O. et future Z.S.C., ont voulu souligner la nécessité de préserver un tel patrimoine reconnu nationalement et internationalement.

En dehors de la période de nidification, ces prairies offrent un site propice aux haltes migratoires et à l'hivernage de nombreux oiseaux.

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.

La formation de ces marais est, comme pour le reste du Marais Poitevin, le résultat du comblement du Golfe des Pictons par les sédiments marins. Avec une épaisseur de plusieurs mètres, la couche de bri repose sur un sous-sol calcaire.

Parallèlement à cela, se sont formés deux cordons dunaires. L'un à l'ouest entre Longeville et la Tranche, l'autre au sud de la Tranche, à la Faute-sur-Mer.

Actuellement, les prairies étudiées forment en quelque sorte une cuvette ouverte sur l'est.

D'une altitude variant de 1 à 4 m, elles sont protégées des marées hautes par les dunes de la forêt de Longeville (maxi: 32 m au Pey de la Reine) et les dunes de la Grière (maxi: 9 m à la Pointe du Rocher).

Au nord, la plaine céréalière de Longeville « culmine » à 33 m au Terrier du Pey.

1.2 LE CLIMAT.

La région est soumise au climat océanique du type aquitain: Hiver doux et assez humide, été chaud sans excès.

Les précipitations (730 mm) sont principalement concentrées sur la période hivernale de novembre à mars.

Les vents dominants sont orientés à l'ouest et au sud-ouest, mais la région se caractérise avant tout par un fort taux d'ensoleillement: 2300 à 2600 h annuellement, suivant les sources.

1.3 ACTIVITES HUMAINES.

1.31 AGRICULTURE.

Traditionnellement, la vocation de ces marais est le pâturage des bovins et la fauche. Le bétail est mis à l'herbe fin février, début mars. Il est rentré en novembre ou en décembre.

En règle générale, en raison de la surface moyenne des parcelles (5 à 10 ha) et à l'exception des communaux, le pâturage est souvent tournant, avec une charge importante.

La taille importante des troupeaux entraîne la perte de nichées par piétinement, mais le pacage successif de différentes parcelles permet à certains couples de nidifier sans être dérangés.

L'ensemble de la zone bénéficie des mesures agri-environnementales, au travers de l'O.G.A.F. (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) "ouest du Lay", mise en place en 1995.

L'intensification de l'élevage conduit de plus en plus souvent les agriculteurs à fertiliser leur terrain en un ou deux passages, au printemps.

De plus, comme dans l'ensemble du Marais Poitevin, de nombreuses parcelles ont été mises en culture (tournesol, maïs), principalement le long du cd 46 Angles - les Conches et à l'est de la rd 747.

1.32 GESTION HYDRAULIQUE.

C'est le syndicat mixte des marais de Moricq qui gère le réseau hydraulique.

Le principe de cette gestion est simple:

- Evacuer au maximum les eaux de pluie en hiver et au début du printemps pour éviter les inondations.
- A partir d'avril/mai, conserver un niveau d'eau élevé dans les fossés.

Toutefois lors de la fauche, pour des raisons d'accessibilité aux parcelles, certains agriculteurs demandent un abaissement des niveaux d'eau.

Les contradictions entre les différents intérêts (cultivateurs, éleveurs, chasseurs...) entraînent parfois des tensions, notamment lors de la mise en eau des tonnes de chasse en fin d'été.

1.33 LE TOURISME.

Les plages de la Tranche et de Longeville, à proximité, drainent un nombre important d'estivants :

	Hiver	Été (août)
Angles	1 314 habitants	4 000 habitants
Longeville-sur-Mer	1 979 -	13 000 -
La Tranche-sur-Mer	2 065 -	100 000 -
Total	5 358 -	117 000 -

Pour héberger cette population, de nombreux campings et centres de vacances se sont construits dans un premier temps sur le cordon dunaire. Au fil des ans, ils empiètent sur le marais au sud de la zone et le long de la rd 747.

Outre le mitage et la destruction directe des prairies, tous les problèmes inhérents à de telles concentrations humaines se posent aujourd'hui : traitement des eaux usées, des ordures ménagères, alimentation électrique ...

Bien entendu, le fragile équilibre biologique est perturbé.

La circulation automobile (sorties de plages, grands départs) occasionne de mémorables embouteillages.

Pour y remédier, les pouvoirs publics optent pour l'extension du réseau routier avec la création d'une voie de contournement de la Tranche-sur-Mer et de l'Aiguillon, en retrait de la route existante, et empiétant en très grande partie sur le marais. Les premiers travaux ont débuté au printemps 95.

Dans le futur, il est à craindre qu'un nouveau tronçon, beaucoup plus néfaste pour l'environnement, se réalise entre Longeville et la Tranche.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que tous ces dommages se font par touches successives, ne concernant jamais de vastes secteurs. Ils n'en sont pas moins néfastes pour les milieux.

L'exemple du triangle la Terrière, la Tranche-sur-Mer, le Pont de la Tranche sur le canal de Ceinture est particulièrement évocateur.

1.34 LA CHASSE.

Les marais d'Angles / Longeville / la Tranche subissent une pression cynégétique particulièrement forte. Pour mémoire, lors de l'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau du 5 septembre 1993, en 2h10, 517 coups de feu ont été entendus depuis le Pont des Terriers du Four.

Ce sont bien entendu, les oiseaux d'eau qui sont les plus recherchés: canards de surface, Vanneaux huppés, pluviers, bécassines...

Pour cette raison dans la zone aucune remise diurne du gibier d'eau (anatidés en particulier) n'a lieu, en période hivernale. De plus, la chasse de février, comme dans le reste du Marais Poitevin perturbe les cantonnements des reproducteurs de Vanneau huppé ou de Canard colvert.

La chasse à la botte ou à la passée, c'est-à-dire la recherche du gibier hors de tout abri, se pratique encore. Mais, la tendance actuelle est à la prolifération des tonnes (gabion, hutte). L'inventaire réalisé au printemps 1994 par l'A.D.E.V. fait état de 35 postes de chasse comprenant des aménagements plus ou moins sophistiqués.

27 d'entre eux possèdent un ou plusieurs abris semi-enterrés, 6 des affûts sommaires et 15 des appelants vivants ou artificiels.

Pour l'ouverture 1995, ils sont au nombre de 45 et 704 coups de feu sont enregistrés le matin du 03 septembre 1995; de 6h à 9h dans la zone étudiée. Les conditions sont pourtant loin d'être favorables pour la chasse : le marais est sec, les oiseaux en faible quantité et un arrêté préfectoral interdit de mettre en eau les tonnes de chasse par pompage, après le 9 août.

1.341 Impacts sur la faune et la flore.

Ces aménagements entraînent des modifications notables du milieu. Le plan d'eau, de quelques ares, est creusé au bulldozer généralement à l'emplacement d'une baisse.

La profondeur y est faible, rarement plus de 50 cm. Le décapage du sol est néanmoins suffisant pour détruire la flore composée bien souvent de plantes protégées.

Les premières années, ce milieu "neuf" présente au printemps de petites vasières. Elles accueillent des cantonnements d'Echasses blanches; mais les Vanneaux huppés, Chevaliers gambettes et Sarcelles d'été ne s'y reproduisent plus.

Le manque de recul nous contraint à une certaine réserve, quant aux hypothèses d'évolution de ces « biotopes » d'un nouveau genre.

Bien qu'il faille poursuivre ces observations, il semble qu'après deux ou trois ans, les groupements à héliocharis recolonisent progressivement les gabions. Ceci permet le retour des espèces qui utilisaient les baisses traditionnelles pour nidifier.

Force est de constater que dans tous les cas étudiés, en l'état actuel de nos connaissances, le nombre de couples présents sur un gabion est toujours inférieur à celui de la baisse originelle.

Evolution des effectifs reproducteurs de Chevalier gambette (*Tringa totanus*) Gabion n°22 (Construction août 1993).

1993: 3 couples 1994: 0 couple 1995: 1 couple.

Dans la plupart des cas, les cantonnements de Vanneaux huppés sont plus tardifs sur les gabions, que dans la prairie.

En février et mars, à l'époque où les Vanneaux huppés se fixent, l'aspect des gabions n'est pas favorable: niveau d'eau important, peu de végétation.

Plus tard en saison, des bordures de vase plus ou moins desséchées se constituent. La ceinture végétale s'étoffe. Les nids se trouvent en général en limite de la vase. Là où les graminées et les joncs forment de petites touffes éparses.

Il est possible que ces couvées soient des pontes de remplacement. Des couples ayant échoué, utiliseraient les gabions pour une seconde couvée. Les prairies s'assèchent fortement à cette période et la présence du bétail est peut-être un facteur influant sur le choix de la parcelle.

La diversité floristique de tels aménagements les premières années, est nettement inférieure à celle des baisses naturelles. Le nivellement du micro-relief par les engins de terrassement est probablement un facteur d'appauvrissement de l'écosystème par son uniformisation. Leur évolution sera à considérer sur de plus longues périodes.

Nous avons également constaté que globalement, l'assèchement total des plans d'eau cynégétiques était plus précoce et brutal que celui des baisses de dimensions similaires.

Sur un autre plan, les implantations de tonnes engendrent divers problèmes.

Chaque année, nombre d'entre elles sont remises en eau quelques jours avant l'ouverture de la chasse, en septembre, par pompage direct dans les fossés à l'aide de pompes ou élévateurs d'eau. L'objectif est naturellement de créer un pôle d'attraction pour les oiseaux chassés, plus particulièrement les anatidés. Le pompage n'est pas systématique, mais très fréquent. Les éleveurs sont hostiles à ce pompage qui abaisse le niveau d'eau des fossés.

En 1995, un arrêté préfectoral a interdit cette pratique à compter du 09 août. Plusieurs sites ont été remplis avant cette date, mais quelques-uns présentaient des hauteurs d'eau suspectes le 03 septembre.

Enfin, depuis le printemps 1995, en plus du plan d'eau et de l'affût, des cultures à gibier (tournesol, maïs) font leur apparition aux sites n°13 et n°18 en bordure des gabions. Une fois encore, c'est le domaine de la prairie qui en fait les frais.

Les gabions présentent néanmoins quelques avantages pour l'avifaune : haltes migratoires, lieux de reproduction pour certaines espèces.

Cependant, le bilan écologique de ces installations reste globalement négatif :

- Destruction de la flore, modification de la topographie, du régime des eaux, apport de substance toxique (Plomb), sans oublier le prélèvement direct significatif sur les populations aviennes.

- Les effets directs sur l'avifaune ne sont pas à sous-estimer. Il est pratiquement impossible d'estimer le volume des prélèvements totaux pour une saison. Si l'on se réfère aux dires des chasseurs, cette technique s'avère bien souvent redoutable.

Plus anecdotique, les appelants vivants, colverts domestiques de race plus ou moins pure, qui parfois demeurent toute l'année sur les postes, engendrent une pollution génétique. Le croisement de ces canards d'origine douteuse, avec des oiseaux de souche sauvage produit des couvées de Canards colverts pour le moins atypiques. On observe de plus en plus fréquemment de tels oiseaux.

1.35 LA PECHE.

1.351 Pêche à la ligne.

La pêche de loisir est assez pratiquée. Les pêcheurs se cantonnent toutefois à un linéaire restreint de canaux et fossés. Ce qui est en somme un point positif.

De préférence le lieu de pêche est facilement accessible par une voie plus ou moins carrossable.

Secteurs fréquentés :

- Le Canal du Milieu, des Terriers du Four à Belle Vue et de la rd 747 aux Faux.

- Le Troussepoil depuis le cd 46 jusqu'au communal d'Angles. Le Canal de Ceinture au niveau du Pont de la Pépière et des Mottées jusqu'à la rd 747. A l'est le Lay et le Canal Neuf de Moricq aux Mottes.

On ne peut pas considérer que cette activité soit néfaste aux oiseaux. Malgré tout, deux cas font exception :

La pêche sur le Troussepoil au niveau du communal d'Angles perturbe énormément la reproduction de plusieurs espèces aviennes remarquables.

L'ensemble des bassins d'extraction de bri des Terriers du Four le long du cd 46 est très attractif pour les pêcheurs. Leur présence régulière a probablement été pour beaucoup dans l'échec de la tentative d'installation d'un nouveau couple de Cigognes blanches sur la plate forme installée à cet effet ce printemps 95.

1.352 Pêche des grenouilles.

Autorisée en juillet et août, elle est nettement plus gênante pour l'avifaune, par sa technique.

Mobile, le pêcheur de grenouilles recherche les fossés peu larges, souvent couverts d'une végétation importante. Les dernières baisses, encore en eau en début d'été sont très prisées, représentant un refuge pour grand nombre de batraciens. Les espèces nidifiant tardivement en pâtissent. L'abandon de la colonie de Guifettes noires d'Angles en 1994 est peut-être la conséquence du passage d'un pêcheur de grenouilles.

1.4 LES DIFFERENTS MILIEUX.

Bien qu'ils soient globalement homogènes, une approche plus fine permet de distinguer plusieurs « unités écologiques » dont la localisation apporte des renseignements sur la répartition des espèces sur ces 5000 ha de marais.

1.41 MARAIS BOISE.

Périphérique, il occupe la bande comprise entre la plaine calcaire de Longeville ou le cordon du naitre et le Canal de Ceinture.

Le parcellaire et le régime des eaux sont semblables à ceux du marais ouvert.

Il s'en distingue par les nombreuses haies, composées de frênes traités en têtards, peupliers, prunelliers et aubépines. Le maillage est dense surtout au nord et à l'ouest.

Les parcelles ont une strate herbacée moins uniforme que celle du marais ouvert. De nombreuses taches de joncs sp, de Guimauve officinale, de cardère sp. ou d'Epilobe hirsute les parsèment.

1.42 MARAIS OUVERT.

Il constitue la partie centrale des marais d'Angles / Longeville / la Tranche.

Il est limité au nord, à l'ouest et au sud par le Canal de Ceinture. C'est le Lay, à l'est qui le borde.

Les arbres et arbustes y sont pratiquement absents.

Les quelques haies et buissons existants se trouvent presque exclusivement le long des chemins ou autour des habitations (Bellevue, les Faux).

Le mode d'exploitation du marais ouvert est le pâturage ou la fauche. Les deux types d'exploitations se répartissent géographiquement de façon équivalente.

Le pâturage précoce, depuis le début mars, entretient une prairie rase. Sur les parcelles les plus basses, on y trouve des "baisses", dépressions naturelles qui sont inondées jusqu'à la mi-juillet. Elles représentent les dernières traces du passé maritime de la région. Ce sont les courants et les marées successives qui ont façonné ce micro-relief.

Du fait de leur immersion prolongée, elles concentrent la plus grande partie de la richesse biologique. Du point de vue floristique, on trouve de nombreuses plantes protégées: Renoncule à feuille d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Etoile d'eau (*Damasonium alisma*) ...

Par ailleurs, des groupements importants d'héliocharis forment la majeure partie du peuplement végétal des baisses. Ce sont ces groupements qui favorisent la diversité faunistique.

Milieu de vie pour de nombreux invertébrés aquatiques et batraciens, ces baisses sont des lieux d'alimentation pour la plupart des oiseaux d'eau de ces marais et un site de nidification pour beaucoup d'entre eux (Chevalier gambette, Guifette noire, Sarcelle d'été ...).

Les prés sont fauchés en mai ou début juin. Mais il faut savoir que depuis le printemps 1995, avec la mise en place de l'O.G.A.F environnement "Ouest du Lay", les exploitants signataires sont tenus de ne pas commencer la fauche avant le 1er juin.

Ces terrains sont généralement les plus hauts. Moins humides, ils sont par conséquent moins riches. La hauteur élevée de l'herbe est également peu propice aux cantonnements des oiseaux comme les vanneaux.

1.43 MARAIS MIS EN CULTURE.

Cette appellation regroupe l'ensemble des prairies du marais boisé, ainsi que celles du marais ouvert qu'il s'agisse de prairies de fauche, ou de prés pâturés qui ont été labourés puis mis en culture, avec ou sans drainage. Y sont également incluses les parcelles laissées en friche ou en jachère après une ou plusieurs années d'exploitation. Le travail du sol conduit à une destruction de la flore subhalophile et le plus souvent il est accompagné d'un nivellement et d'un drainage qui altèrent la qualité du milieu de façon significative.

1.44 RESEAU HYDRAULIQUE LINEAIRE.

Il s'agit des canaux, fossés et rigoles qui sillonnent les parcelles. Ils se distinguent par leur largeur.

Les canaux, peu nombreux, sont larges de 5 m. environ. Ils sont l'ossature principale du réseau hydraulique. Ils permettent l'acheminement de l'eau vers le Lay et la mer en période d'excès d'eau. Inversement, ils peuvent permettre la redistribution des volumes d'eau en provenance du Lay en été.

Les canaux de Ceinture du Milieu, des Bourasse, et le Fossé Neuf pour les principaux, sont toujours, au moins à leur extrémité aval, équipés d'un système d'écluses ou de vannes réglant le niveau d'eau.

Les fossés et rigoles sont plus modestes, de 2 à 3 m de large. De faible longueur, leur rôle est le drainage des parcelles qu'ils bordent en hiver et l'apport de l'eau nécessaire au bétail en été. Les fossés font aussi office de limites parcellaires.

Ils ont une tendance naturelle à s'envaser. Les ragondins contribuent d'ailleurs, à accélérer ce phénomène. Leur curage périodique est de fait nécessaire.

Ces travaux peuvent avoir des conséquences non négligeables sur l'avifaune.

Les vieux fossés, non curés présentent logiquement une végétation rivulaire dense. Iris faux acore, massettes ou roseaux offrent un milieu très favorable à la nidification des anatidés, râlidés et fauvettes paludicoles.

Le passage d'une pelleteuse va détruire cette végétation. Il serait nécessaire d'envisager différentes méthodes de curage moins destructrices.

L'O.G.A.F. nouvellement mise en place pour 5 ans prévoit des primes à l'entretien du réseau hydraulique. Les travaux réalisés ne tiennent absolument pas compte de ces considérations naturalistes. Le risque majeur est de voir se concentrer dans un laps de temps très court des opérations de curage de grande envergure.

Jusqu'à présent, le linéaire travaillé annuellement était modeste étant donné l'étendue du réseau. Le curage de l'ensemble du réseau couvrait une longue période. Le linéaire de fossés fraîchement curés, ou très encombrés, avec tous les intermédiaires, restait stable au fil du temps. Le potentiel d'accueil était donc constant et un certain équilibre en découlait.

Un programme de curage tournant sur un cycle pluri-annuel, à définir, permettrait d'éviter un traumatisme généralisé pour l'ensemble de l'écosystème aquatique.

1.45 LA ROSELIERE1.451 La roselière de déprise agricole.

Ce sont à l'origine, des parcelles de prairie. L'arrêt des activités agricoles a permis leur colonisation par des peuplements de phragmites.

Ces roselières sont plus ou moins sèches. L'eau stationne tardivement seulement dans les baisses. Cet assèchement partiel et précoce limite l'implantation des espèces paludicoles. Pour les plus importantes (Alouettière, Saligottière), ce caractère est compensé en partie par l'étendue et la vigueur des phragmites.

La roselière de l'Alouettière, la plus riche, a fait malheureusement l'objet d'aménagements cynégétiques (parcours à bécassine) par girobroyage en fin d'été 1994. Les phragmites ont néanmoins repris leurs droits et au printemps 95, les dégâts ne paraissent plus.

1.452 La roselière rivulaire.

Cette appellation englobe l'ensemble des groupements de phragmites qui se développent le long des fossés et canaux.

La roselière rivulaire diffère de la précédente par sa faible surface. Sa largeur est souvent inférieure à 2 m et sa longueur très variable, de 10 à 50 m le plus généralement.

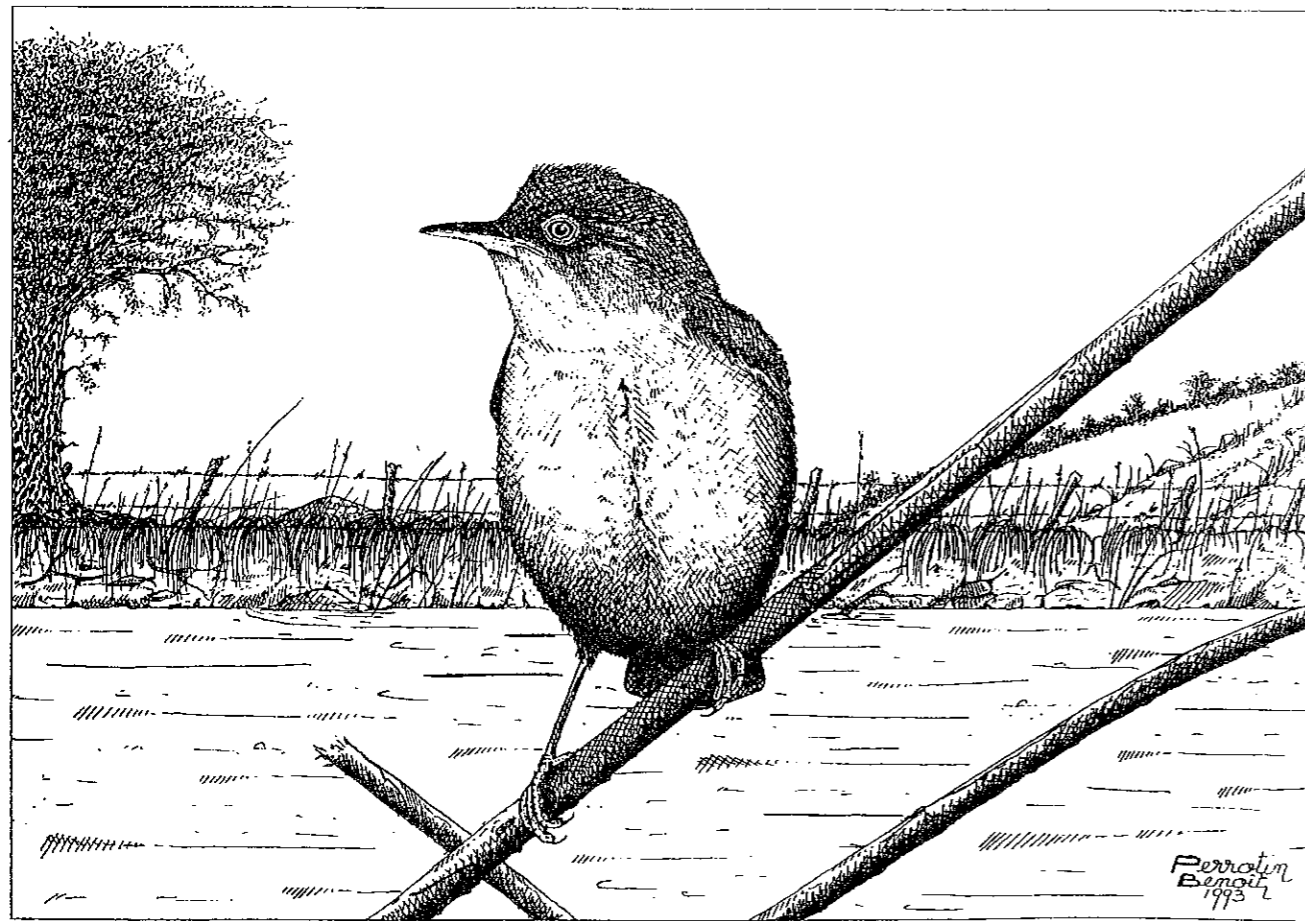
Cette configuration linéaire induit un effet de lisière sur la totalité de la surface de ces groupements. Elle est de fait peu propice à la nidification d'espèces de grandes phragmitaies comme le Butor étoilé. Elle est en revanche très attractive pour les passereaux paludicoles.

Associées au réseau hydraulique, les roselières rivulaires possèdent un caractère inondable supérieur aux roselières de déprise agricole.

Enfin, leur répartition fragmentaire correspond aux fossés dont le curage est le plus ancien, ou bien à ceux dont le rôle dans la gestion de l'eau est minime ("d'entretien non rentable").

Néanmoins, le Lay, ses méandres et les canaux les plus proches possèdent les plus beaux massifs. La roselière du Clos Buet est même remarquable. Sa surface (+/- 1,5 ha) et son niveau d'eau important au printemps lui permettent d'accueillir une grande diversité d'espèces aquatiques nicheuses: 2 espèces de rallidés, 3 d'anatidés et 7 de passereaux paludicoles s'y reproduisent.

La roselière rivulaire a donc un intérêt ornithologique important malgré sa faible surface. Elle renforce de façon importante la valeur globale des marais d'Angles, de Longeville, de la Tranche par la diversité des espèces qu'elle abrite.



II. L'AVIFAUNE NICHEUSE.

2.1 REPARTITION DES ESPECES PAR TYPE DE MILIEU. (Tableau I)

Distribution des espèces aquatiques remarquables nicheuses des marais d'Angles / Longeville / la Tranche, par type de milieu en 1993 / 1995.

A : Marais boisé D : Culture sur marais G : Aménagements cynégétiques
B : Marais ouvert pâturé E : Roselière de déprise agricole H : Station de lagunage
C : Marais ouvert fauché F : Roselière rivulaire

ESPECES	A	B	C	D	E	F	G	H
Grèbe castagneux								●
Butor étoilé					?			
Cigogne blanche	●	●						
Cygne tuberculé	●	●	●					
Tadome de belon								●
Canard colvert	●	●	●		●	●	●	
Canard chipeau			?					
Sarcelle d'hiver						●		
Sarcelle d'été	●	●	●			●	●	
Busard des roseaux					●			
Râle d'eau					●	●	●	
Poule d'eau	●	●	●		●	●	●	●
Foulque macroule						●	●	●
Echasse blanche							●	●
Petit gravelot							●	
Vanneau huppé		●		●			●	
Barge à queue noire		●						
Chevalier gambette		●					●	
Guifette noire		●						
Martin pêcheur	●							
Gorgebleue						●		
Locustelle lusciniode					●		●	
Cisticole des joncs	●	●	●		●	●		
Bouscarle de cetti	●				●	●		
Rousserolle turdoïde					●	●		
Rousserolle effarvatte					●	●		
Phragmite des joncs	●				●	●		
Bruant des roseaux	●	●	●		●	●	●	
Total	11	11	6 / 7	1	11 / 12	13	11	5

Espèces non palustres.

ESPECES	A	B	C	D	E	F	G	H
Buse variable	●							
Faucon crécerelle	●							
Faucon hobereau	●							
Caille des blés			●	●				
Hibou moyen duc	●							
Huppe fasciée	●							
Bergeronnette printanière	●	●	●	●				
Hypolaïs polyglotte	●				●			
Fauvette grisette	●	●			●		●	
Pie grièche écorcheur	●	●						
Pie grièche à tête rousse	●							
Loriot d'Europe	●							
Bruant proyer	●	●	●					
Total	12	4	3	2	2	0	1	0
Total général	23	15	9/10	3	13/14	13	12	5

Le tableau n°I nous montre la répartition par type de milieu, lors de la nidification, des espèces les plus remarquables des marais d'Angles, de Longeville et de la Tranche.

En première partie, sont mentionnées toutes les espèces aquatiques se reproduisant sur le secteur.

La seconde partie, regroupe quelques espèces non palustres, qui ont été retenues malgré leur faible représentation dans le secteur étudié, parce que leurs effectifs européens (Bruant proyer...), ou nationaux régressent (Pie grièche à tête rousse...).

Il apparaît immédiatement que les "milieux" les plus pauvres sont aussi les plus artificialisés.

Malgré la nidification du Tadorne de Belon et du Grèbe castagneux, les lagunages ne peuvent pas être considérés comme des biotopes de valeur. Comme pour toutes les activités humaines, des oiseaux s'adaptent et peuvent en tirer apparemment des avantages, ce qui ne confère pas systématiquement un intérêt naturaliste ou biologique aux sites.

Pour le reste, à l'exception du marais boisé (présence de nombreuses espèces liées à l'arbre), la richesse spécifique est homogène quantitativement : 4 milieux sur 5 possèdent de 11 à 13 espèces palustres nicheuses.

Cette uniformité apparente cache des différences dans la composition spécifique du peuplement.

Ainsi, de façon plus attentive, nous pouvons remarquer que pas moins de 7 espèces (butor compris) ne sont représentées que dans les roselières rivulaires ou de déprise agricole. 3 espèces supplémentaires n'ont été pointées que dans un seul autre milieu.

57% des espèces palustres de la zone d'étude utilisent ces roselières pour nicher. Les passereaux et les palmipèdes y sont bien représentés.

Le marais ouvert pâturé accueille plusieurs espèces en danger ou à population très réduite dans notre pays (Barge à queue noire, Guifette noire).

La Pie-grièche écorcheur et le Bruant proyer sont fréquents dans les prairies pâturées.

Le marais ouvert fauché, moins riche, accueille des espèces palustres souvent présentes dans les autres biotopes de la zone. Le Canard chipeau dont la reproduction n'est pas prouvée fait exception.

Le rôle de ce milieu pour les espèces non palustres est important pour la Caille des blés et le Bruant proyer.

Les aménagements cynégétiques sont plus délicats à analyser. La diversité avienne y est forte. 11 espèces aquatiques y sont notées. Mis à part la Barge à queue noire, tous les limicoles du secteur sont présents.

Cette diversité est probablement due à deux facteurs liés à la répartition géographique de ces aménagements. Ils sont implantés dans toutes les parties des marais d'Angles / Longeville / la Tranche. De ce fait ils attirent bon nombre d'espèces utilisant la zone où la tonne est construite.

Le second facteur est sûrement prépondérant : en général, les gabions sont installés dans les secteurs les plus bas, par conséquent, souvent très riches.

En fait, sans les aménagements cynégétiques, seuls le Petit gravelot et l'Echasse blanche ne seraient pas représentés dans la zone.

Qualitativement, le marais ouvert pâturé a le plus d'intérêt.

Avec la Guifette noire, la Barge à queue noire, la Cigogne blanche, le Chevalier gambette, la Sarcelle d'été et le Vanneau huppé, il assure à lui seul la valeur ornithologique de ces marais.

Le marais boisé et les roselières ont un rôle complémentaire par l'apport d'espèces de valeur taxonomique moindre (Faucon hobereau, Rousserolle turdoïde, Sarcelle d'hiver...).

25 % des oiseaux palustres nicheurs des marais étudiés se rencontrent exclusivement dans les roselières rivulaires ou de déprise agricole. Pourtant, elles ne couvrent pas plus de 10 à 15 ha.

2.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS. (Tableau II)

Evolution des effectifs nicheurs par espèce dans les marais d'Angles / Longeville / la Tranche, de 1993 à 1995.

ESPECES	1993	1994	1995
Grèbe castagneux	1	2 / 3	0
Butor étoilé	1?	0	0
Cigogne blanche	1	1	1 / 3
Cygne tuberculé	5	2	4
Tadorne de Belon	1	0	0
Canard colvert	25 à 50	25 à 50	25 à 50
Canard chipeau	0	0	1?
Sarcelle d'hiver	1	0	2
Sarcelle d'été	5	5	3/4
Busard des roseaux	1	1	2
Buse variable	1	1	0
Faucon crécerelle	1	1	2
Faucon hobereau	1	1	1?
Epervier d'Europe	1	0	0
Perdrix rouge	-5	-5	-5
Faisan de Colchide	-5	-5	-5
Caille des blés	1	-10	6 à 10
Râle d'eau	4	5	5 à 10
Gallinule poule d'eau	30 à 50	30 à 50	30 à 50
Foulque macroule	1	1	7
Echasse blanche	4	15 à 19	26
Vanneau huppé	40 à 55	53 à 63	62
Petit gravelot	0	0	1
Barge à queue noire	0	1?	1?
Chevalier gambette	30 à 39	30 à 35	28 à 34
Guifette noire	20	18	14
Pigeon ramier	+/-10	+/-10	+/-10
Tourterelle des bois	-30	-30	-30
Coucou gris	-5	-5	2 à 3
Chouette effraie	1	1	0
Hibou moyen-duc	1	1	1
Martin-pêcheur	2 à 3	2 à 3	1
Huppe fasciée	-10	-10	-10
Pic vert	-5	-5	-5
Alouette des champs	+100	+100	+100
Hiron, cheminée	-5	-5	3 à 4
Bergeronnette printanière	-50	-50	-50
Bergeronnette grise	-15	-15	10 à 15
Troglodyte mignon	+50	+50	+50
Accenteur mouchet	-50	-50	-50
Rougegorge	-50	-50	+50
Rosignol philomèle	20 à 50	20 à 50	20 à 50
Gorgebleue	4	2	0
Rougequeue noir	1	1	1
Tarier pâle	-40	-40	30 à 50
Merle noir	-100	-100	-100
Grive musicienne	-50	-50	-50
Locustelle lusciniotide	3	1	1
Cisticole des joncs	2	10	15 à 25
Bouscarle de Cetti	4 à 5	8 à 12	-15
Rousserolle effarvate	+100	+100	+100
Rousserolle turdoïde	4 à 7	5	8
Phragmite des joncs	70 à 100	70 à 100	70 à 100

ESPECES	1993	1994	1995
Hypolaïs polyglotte	20 à 50	20 à 50	20 à 50
Fauvette grisette	50 à 100	50 à 100	50 à 100
Fauvette à tête noire	-20	-20	-20
Pouillot véloce	+100	+100	+100
Mésange bleue	-50	-50	-50
Mésange charbonnière	-50	-50	-50
Mésange à longue queue	-10	-10	-10
Pie-grièche écorcheur	28	25 / 30	25 à 28
Pie-grièche à tête rousse	1	0	0
Etourneau sansonnet	-20	-20	-20
Loriot d'Europe	-5	-5	3
Geai des chênes	0	0	1
Pie bavarde	-50	-50	-50
Cornille noire	-5	-5	-5
Moineau domestique	-50	-50	-50
Pinson des arbres	50 à 100	50 à 100	50 à 100
Verdier d'Europe	-50	-50	-50
Chardonneret élégant	50 à 100	50 à 100	50 à 100
Bruant proyer	50 à 100	50 à 100	50 à 100
Bruant jaune	-50	-50	-50
Bruant des roseaux	+100	+100	+100

Statut national 85/89 et tendance d'évolution depuis 20 ans des espèces nicheuses des marais d'Angles / Longeville / la Tranche.

ESPECES	Estimation du nombre de couples: 85/89.	- 50%	-20 à -50 %	Stable	+20 à 50 %	+50%
Grèbe castagneux	2500			x		
Butor étoilé	300 / 350		x			
Cigogne blanche	120 / 138					x
Cygne tuberculé	500 / 700					x
Tadorne de Belon	1500 / 2000					x
Canard colvert	30 000 / 60 000				x	
Canard chipeau	1000 / 1200		x			
Sarcelle d'hiver	500 / 1000			x		
Sarcelle d'été	230 / 500	x				
Busard des roseaux	740 / 1000				x	
Râle d'eau	10 000 / 25 000		x			
Poule d'eau	100 000 / 300 000			x		
Foulque macroule	50 000 / 150 000				x	
Echasse blanche	1300 / 1600			x		
Petit gravelot	2600 / 3300				x	
Vanneau huppé	17 400 / 20 300	x				
Chevalier gambette	900 / 1400			x		
Barge à queue noire	85 / 110			x		
Guifette noire	177 / 206	x				
Martin-pêcheur	1000 / 10 000			x		
Gorgebleue	1000 / 10 000				x	
Locustelle lusciniote	160 / 180 *			?		
Cisticole des joncs	1000 / 10 000			x		
Bouscarle de Cetti	10 000 / 100 000			x		
Rousserolle turdoïde	1000 / 5000		x			
Rousserolle effarvatte	10 000 / 100 000			?		
Phragmite des joncs	10 000 / 100 000		x			
Bruant des roseaux	?					

* Nombre d'indices de reproduction: 1 indice = Présence sur 1 carte I.G.N. 1/25 000.

D'après : *Le nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989.* (Dosithee YEATMAN-BERTHELOT, Guy JARRY)

Un suivi de trois années est un peu court pour donner des renseignements fiables sur l'évolution des effectifs des espèces nichant dans ces marais. Il semble que cinq d'entre elles soient en danger ou déjà disparues de la liste des nicheurs :

- le **Butor étoilé** dont la reproduction a été soupçonnée en 1993, n'a plus été contacté sur son site habituel en période nuptiale. Ceci à la suite du gyrobroyage cynégétique de cette roselière.

- la **Guifette noire**, conserve apparemment un nombre de couples assez stable. C'est le nombre de jeunes à l'envol qui pose problème. 3 en 1994, 0 en 1995. La réussite de cette colonie dépend de nombreux facteurs. Mais c'est le niveau d'eau de la baisse qui reste prédominant.

- la **Gorgebleue** dont l'absence de reproduction en 1995 est un phénomène inexplicable.

- la **Locustelle lusciniote** n'est plus présente que dans une seule roselière. Comme pour la Gorgebleue, aucune évolution particulière des secteurs favorables ne semble pouvoir donner de raisons à cette régression locale.

Pour la **Pie-grièche à tête rousse**, aucune nidification en 1994 et 1995 n'est notée. Un immature a été observé le 28.08.95 (migrateur ?). Il est possible que la nidification soit passée inaperçue. En effet, cette pie-grièche nichait en 1993 dans un secteur bocager, à proximité d'habitations, d'où certaines difficultés d'observation.

Parallèlement à cela, 6 espèces connaissent une hausse significative du nombre de couples reproducteurs :

- la **Cigogne blanche** : la saison 1995, malgré les aléas dus aux dérangements et aux installations de nids sur les lignes EDF, est porteuse d'espoirs.

La présence de trois couples nichant ou tentant de le faire, prouve l'attractivité de ces marais pour cet oiseau. Le potentiel alimentaire peut très largement subvenir aux besoins de trois couvées.

Une bonne information du public et l'installation d'une nouvelle plate-forme devrait suffire pour pérenniser cette population.

- la **Foulque macroule** : L'augmentation enregistrée est concomitante de l'augmentation des effectifs hivernant au lagunage de la Tranche. Il faut s'attendre au maintien de cette tendance dans un proche avenir, quelques sites favorables n'étant pas encore exploités.

- l'**Echasse blanche** : cette espèce connaît en France, depuis quelques années, une forte progression démographique. Dans les marais d'Angles / Longeville / la Tranche, elle est apparue avec les aménagements cynégétiques où elle se reproduit de façon exclusive. Une seule mention de nidification est connue en dehors de ces équipements. En effet, en 1993, un couple a niché sur les digues du lagunage de Longeville.

L'Echasse blanche ne peut, de toute évidence, être considérée comme une espèce typique de l'écosystème des prairies méso-hygrophiles de l'Ouest. Les fluctuations à long terme des effectifs dépendront très certainement de l'évolution des structures végétales des plans d'eau de chasse.

- le **Vanneau huppé** : la hausse des effectifs est à nuancer car la superficie prospectée pour ce limicole a été inférieure en 1993 à celle de 1994 et 1995. Le nombre de couples doit, plus probablement, être stable.

- la **Cisticole des joncs** : ce passereau à forte dynamique démographique a bénéficié de la succession d'hivers doux. Nous sommes certainement là dans une phase ascendante des variations numériques liées à la météo. Ce phénomène est bien connu chez la cisticole.

Enfin, la **Sarcelle d'été**, le **Râle d'eau**, la **Rousserolle turdoïde** et le **Phragmite des joncs** semblent conserver des populations régulières dans le temps. Ce qui est intéressant, puisque ces quatre espèces connaissent un déclin important sur le plan national (Cf tableau N°II).

Bien que pour la majeure partie des espèces considérées, les effectifs soient relativement faibles, quelques constatations peuvent néanmoins être faites :

A l'exception du **Vanneau huppé**, les espèces en augmentation dans les marais d'Angles / Longeville / la Tranche le sont également sur le plan national.

La même remarque peut-être faite, en excluant la Gorgebleue, pour les espèces en difficulté.

4 des 8 espèces en diminution en France sont stables dans la zone étudiée.

2.3 CONCLUSION

On voit que les marais d'Angles / Longeville / la Tranche, à l'instar des zones humides Françaises connaissent une diminution de leur peuplement avien. Toutefois elle semble ici moins rapide que dans beaucoup de régions. Ces marais conservent encore un potentiel énorme. L'A.D.E.V. vise, par un effort sur le terrain, à accroître ses connaissances des milieux et de leurs populations.

Déjà, pour la Guifette noire et la Cigogne blanche, des initiatives sont prises pour favoriser leur maintien.

L'A.D.E.V. gère aussi des terrains au cœur de cet ensemble de prairies. Elle entretient des relations avec des éleveurs et des propriétaires de la zone dans l'optique de le préserver.

Espérons que ces actions porteront leurs fruits si l'on ne veut pas voir dépérir un des fleurons de ce qui reste du Marais Poitevin.

